
L'IMPACT DU GCRA SUR LES IMPORTATEURS

COMMENT EST-CE QUE LES CAUTIONNEMENTS POUR LES IMPORTATEURS CHANGERONT?

Le Projet de la Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC L (GCRA) est une initiative pluriannuelle qui transformera la perception des taxes et des droits applicables aux marchandises importées au Canada. Grâce à la GCRA, l'ASFC modernisera et simplifiera le processus d'importation des marchandises commerciales.

GCRA VERSION 0 : JANVIER 2021

Le système de comptabilité présent GLCC a changé de la configuration courant au plus robuste système de SAP S4/HANA. Les utilisateurs externes n'ont rapporté aucun changement.

GCRA VERSION 1 : 25 MAI 2021

Version 1 lancera le portail client du GCRA, un outil libre-service qui facilite la comptabilité et gestion de revenu avec l'ASFC. Les importateurs devront avoir leur lien pour le portail, et donner autorité à votre courtier en douane.

GCRA VERSION 2 : PRINTEMPS 2022

Version 2 verra l'expansion de plus de fonctionnalités du GCRA dans le Portail Client. Les Cautionnements d'Importateurs seront obligatoire pour tous les importateurs selon l'ASFC



CHANGEMENTS AUX CAUTIONNEMENTS D'IMPORTATION

L'un des plus importants changements est que les importateurs seront requis d'obtenir et maintenir leur propre cautionnement d'importation s'ils veulent participer au Privilège de la mainlevée avant paiement. Par avant, les courtiers en douane pouvait utiliser leur cautionnement pour des importateurs, maintenant les importateurs vont devoir obtenir leur propre cautionnement afin d'éviter l'achalandage des applications avant Version 2 au printemps 2022.

GCRA vise seulement les revenus et la gestion de comptabilité qui sont maintenant en place pour la collection des frais de douanes et les taxes. Ceci simplifie le processus d'importation et est inclusif des options et méthodes de paiements électroniques

Avec Version 2, GCRA les cautionnements des courtiers en douane **ne seront plus disponibles aux importateurs qui utilisent leurs services.**

Les Importateurs vont devoir poster leur propre sécurité financière avec l'ASFC soit par cautionnement ou par un dépôt monétaire afin d'obtenir la relâche de leurs marchandises et paiement des frais de douanes et des taxes à l'ASFC. Sécurité pourra être affichée sous forme de dépôt ou cautionnement monétaire, cautionnement, ou un cautionnement d'importation à l'usage unique. Comme ceci sera obligatoire rendu au Version 2, il est recommandé que les importateurs calculent le montant requis pour leur cautionnement avant cette phase.

CALCULER ET OBTENIR VOTRE CAUTIONNEMENT

Pour des conseils comment calculer et obtenir votre cautionnement avant la Version 2, ou n'importe quelles autres questions relatives au GCRA fera un impact sur votre entreprise, veuillez nous contacter

[NOUS JOINDRE](#)

